



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 62629

Texte de la question

M. Jacques Godfrain attire l'attention M. le ministre délégué à la santé à propos de la situation des personnes en état végétatif persistant. Ces patients sont souvent placés dans un centre de long séjour dont les structures ne sont pas adaptées par manque de personnel qualifié et dont la situation administrative implique une prise en charge financière par la famille (9 000 francs par mois en moyenne) qui est très souvent difficile à assurer. Cette situation est intolérable car elle ne respecte ni la dignité des personnes ni les droits de l'homme. Il lui demande en conséquence si des mesures peuvent être prises pour décréter que la prise en charge administrative de ces patients relève de l'assurance maladie et qu'elle soit effective dans des institutions de moyen séjour ou de court séjour avec un prix de journée permettant de leur apporter les soins nécessaires et des conditions de vie dignes.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Godfrain](#)

Circonscription : Aveyron (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62629

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juin 2001, page 3494